

## Fournisseurs – FAQ sur la transition d'Ariba à ePro

Veillez consulter la FAQ initiale sur la transition pour savoir à quoi vous attendre.

Question	Réponse
<b>Que se passe-t-il si je ne m'enregistre pas?</b>	<b>L'inscription est obligatoire.</b> PPG n'inclura pas les fournisseurs dans les événements d'approvisionnement et ne renouvellera pas de contrat tant que l'inscription ne sera pas terminée. Les fournisseurs qui ne s'inscrivent pas ne pourront dorénavant plus faire affaire avec PPG.
<b>Quel est le coût pour s'inscrire et utiliser ePro (Jaggaer)?</b>	Il n'y a pas de coût d'inscription ou de transaction avec ePro (Jaggaer). Son utilisation est entièrement gratuite pour les fournisseurs.
<b>Tous les fournisseurs doivent-ils s'inscrire, ou seulement ceux qui effectuent des transactions en utilisant des bons de commande et des factures?</b>	Oui, tous. Le portail ePro (Jaggaer) est la solution globale unique que tous les fournisseurs PPG utiliseront pour gérer leurs données fournisseurs, télécharger des formulaires ou des certifications, etc. Tous les fournisseurs PPG doivent s'inscrire et s'intégrer, même les fournisseurs de matières premières qui n'utilisent pas encore ePro pour traiter des bons de commande et des factures.
<b>Quand devrai-je arrêter d'utiliser Ariba?</b>	La création de bons de commande commencera à passer d'Ariba à ePro au début de mars. Ariba sera disponible pour que vous soumettiez des factures pour les bons de commande Ariba jusqu'à la mi-mai. À ce stade, il ne sera plus nécessaire d'accéder à Ariba pour faire affaires avec PPG.
<b>Qu'arrivera-t-il aux bons de commande ouverts créés en Ariba et qui figurent sur le réseau Ariba des fournisseurs?</b>	Notre objectif est qu'une majorité des bons de commande Ariba soient facturés via le réseau Ariba des fournisseurs (ASN) et fermés dans le cours normal des affaires. Cependant, si vous avez un bon de commande annuel ou un bon de commande qui doit être fermé plus tard cette année, votre contact PPG devra recréer le solde de ce bon de commande dans ePro une fois l'application en ligne.  Vous recevrez un nouveau numéro de bon de commande pour le solde de l'ancien bon de commande. L'ancien bon de commande ne sera plus valide et vous ne pourrez dorénavant plus le référencer sur vos factures.  Pendant la période de transition, veuillez vérifier si les bons de commande que vous recevez d'ePro sont entièrement nouveaux ou s'ils sont réémis à partir d'un bon de commande initialement conçu en Ariba.
<b>Comment désactiver mon compte Ariba?</b>	PPG ne joue aucun rôle dans la relation entre nos fournisseurs et SAP Ariba. Les fournisseurs devront travailler directement avec Ariba pour apporter des modifications à leur compte suite à la transition vers ePro.
<b>Comment vais-je soumettre des factures dans ePro?</b>	Une fois que vous avez terminé l'inscription et l'intégration, vous pouvez créer des factures ou transformer des bons de commande en factures pour soumission électronique via un Portail des fournisseurs PPG ePro, où cela est légalement autorisé (gratuitement!).  Situations particulières – Les fournisseurs facturant des sites PPG en Italie ou en Turquie utiliseront ePro / Jaggaer pour conserver les données des

## Fournisseurs – FAQ sur la transition d'Ariba à ePro

Question	Réponse
	<p>fournisseurs et les données des bons de commande, mais les factures doivent continuer à être soumises via les portails gouvernementaux respectifs (SDI ou eFinans).</p> <p>La facturation électronique en ePro n'est pas prise en charge en Hongrie ou au Portugal. Les fournisseurs doivent joindre des copies de factures PDF dans ePro lors de la soumission des factures ou envoyer les factures PDF par courriel à <a href="mailto:eproinvoice@ppg.com">eproinvoice@ppg.com</a></p>